



Municipalité de Ripon
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327
Courriel : reception@ripon.ca
ripon.ca/urbanisme/

OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU (B.14)

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

(suite de la [partie A. identification](#))

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 Date de début des travaux : _____ **Date de fin :** _____

4.2 Type de bâtiment à desservir :

Résidentiel Agricole Commercial Industriel Institutionnel



4.3 Quelle est la valeur totale des travaux? Incluant matériaux et main d'œuvre.

_____ \$

4.4 Coordonnées de l'entrepreneur qui exécute les travaux :

Nom : _____

Coordonnées (tél. / courriel): _____

4.5 Documents à joindre :

- Plan de localisation (peut être réalisé par un technologue ou ingénieur en assainissement des eaux)
- Devis technique du captage d'eau (ex. fiche technique)



Est-ce que mon projet est conforme aux règlements?

Voici seulement les règlements les plus fréquents. Pour plus d'informations, consultez ripon.ca/urbanisme.

- ✓ Le plan de localisation vise à s'assurer de respecter un certain nombre de distances minimales, par exemple avec l'installation septique, pour des raisons de sécurité. Il doit identifier;
 - Le site du projet de captage (puits) des eaux souterraines;
 - Le bâtiment desservi, les limites de propriétés;
 - La présence de cours d'eau à proximité;
 - Les installations septiques et les parcelles en culture situées à moins de 30 m de l'ouvrage projeté;
 - Toute autre information requise en vertu du règlement sur le captage des eaux souterraines adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- ✓ Selon le débit ou le nombre de personnes à desservir, il est possible que l'installation soit assujettie à l'autorisation du ministère de l'Environnement, par exemple pour une installation qui approvisionne 21 personnes et plus. Référence : *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP, Q-2, R.35.2)*.

Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.14 Ouvrage de captage d'eau (suite)

5. SIGNATURE

Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète;
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux;
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet;
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils;
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) _____
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le _____
aaaa/mm/jj

Signature _____
Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819-983-1327;
- **Par courriel** : reception@ripon.ca;
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0;



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Les cartes de crédits et virement bancaires ne sont pas acceptés. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819-983-2000 #2701 ou reception@ripon.ca.



Section réservée à l'administration

Reçu par :	No. reçu :
Nombre de permis requis :	Estampe
Date de réception de la demande :	